

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du mardi 2 juillet 2013

à 14 H 30 à La Roche Bernard

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **mardi 2 juillet 2013 à 9 H 30** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche-Bernard, sous la Présidence de Monsieur Jean-François GUERIN.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Jean-Pierre LETOURNEL, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique.
- Madame Viviane LOPEZ, Conseillère Générale de Loire-Atlantique.
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Général du Morbihan.
- Madame Elodie LE ROHELLEC, Conseillère Générale du Morbihan.
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan,

ABSENTS EXCUSÉS :

- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Thierry TRAVERS, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur René LEROUX, Conseiller Général de Loire-Atlantique.
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Général de Loire-Atlantique.
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

- Monsieur Jean-Luc JEGOU, Directeur Général des Services, I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Monsieur Thierry DAVIN, Payeur Départemental de Loire-Atlantique, Comptable de l'IAV.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du mardi 2 juillet 2013
à 9 H 30 à La Roche Bernard

7 – Tableau des effectifs : Valorisation des données de l'observatoire des ventes de produits phytosanitaires. Emploi non-permanent de Technicien : prolongation

Contexte

L'Institution d'Aménagement de la Vilaine a engagé depuis janvier 2012 un travail de valorisation des données de l'observatoire des ventes des produits phytosanitaire dans le cadre de stage de fin d'étude. Ce travail a permis :

- De définir une méthode d'analyse des données ;
- De définir une démarche d'intervention auprès des syndicats de bassin versant ;
- D'élaborer un document type de restitution à destination des structures de bassin versant.

Ce travail est largement apprécié des partenaires du comité technique composé de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), de la Chambre d'Agriculture. Par décision du Conseil d'Administration de l'Institution du 19 décembre 2012, un technicien a été recruté en février 2013, pour une durée de 6 mois pour déployer cette démarche sur l'ensemble des sous-bassins.

Projet

L'intégration des données de la région Pays de la Loire, la prise en compte de la volonté du comité technique de suivi d'intégrer le plus en amont possible les prescripteurs nécessite 5 mois supplémentaires pour mener à bien la mission, ce qui permettrait au niveau local :

- D'anticiper les futures orientations du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) concernant l'utilisation des produits phytosanitaires sur l'ensemble du bassin versant ;
- D'engager une réflexion multipartenaire et la présentation de la démarche aux prescripteurs régionaux dans la définition à l'échelle des sous-bassins des actions agricoles concernant l'usage des produits phytosanitaires ;
- De définir des axes de travail visant à limiter l'usage des produits phytosanitaires ;
- D'ajuster les protocoles de suivi en prenant en compte les molécules les plus vendues sur le territoire et qui présentent un risque potentiel de se retrouver dans les cours d'eau ;
- De former les animateurs de bassin versant à la méthode appliquée.

REUVE BASSIN DES M

Moyens

La prolongation pour 5 mois de l'emploi de technicien chargé de cette mission de valorisation des données est donc nécessaire pour terminer la mission et mettre en place à l'échelle du bassin une dynamique de réduction de l'usage des produits phytosanitaires.

1 TECHNICIEN

Nature des fonctions	Valorisation et déclinaison des données de l'Observatoire de ventes des produits phytosanitaires Formation des animateurs de bassin versant à l'application de la méthode
Niveau de recrutement	Technicien Territorial
Niveau de rémunération	Grille indiciaire et régime indemnitaire du grade
Date de création - durée	1 ^{er} août 2013 – 5 mois

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- Décide de prolonger pour 5 mois l'emploi non permanent de technicien territorial dans les conditions proposées
- Charge le Président de signer toutes pièces afférentes.

Pour extrait conforme

Le Président



Jean-François GUÉRIN